



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat a décidé de renforcer les fonds propres de la BCV

Suite à l'analyse récemment entreprise sur la méthode de provisionnement de la Banque cantonale vaudoise (BCV), un besoin de fonds propres supplémentaires de 600 millions de francs est nécessaire. Conformément au statut d'actionnaire majoritaire de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé de participer à l'augmentation des fonds propres de la BCV à hauteur de 300 millions.

La décision du Conseil d'Etat est conforme à la votation du 23 septembre dernier à l'occasion de laquelle le peuple vaudois a confirmé son attachement et son soutien à la BCV. La participation de l'Etat à l'augmentation de capital sera financée par l'emprunt. Elle fera l'objet dès le début du mois de janvier d'une demande d'augmentation du plafond des emprunts de l'Etat pour 2002 auprès du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance à la mi-novembre du mauvais résultat prévisible de l'exercice 2001 pour la BCV. Lors de leur dernière rencontre avec le Conseil d'Etat, le 10 septembre dernier, les organes dirigeants de la BCV n'avaient pas laissé entrevoir de telles perspectives. Le Conseil d'Etat a immédiatement demandé à la BCV toutes les informations utiles sur la situation, en particulier sur les conclusions de l'analyse de sa méthode de provisionnement. Il a ensuite demandé que l'analyse soit approfondie non seulement sur les crédits à risque mais aussi sur les crédits sains.

C'est sur la base des conclusions de cette étude que le Conseil d'Etat a pris la décision de renforcer les fonds propres pour sa part à hauteur de 300 millions de francs. L'augmentation du capital de la BCV n'est pas une opération à fonds perdus, puisqu'elle donnera lieu à une contrepartie financière.

Le Conseil d'Etat poursuivra son analyse des responsabilités engagées et en communiquera ultérieurement les conclusions.

Dans son rôle de banque de proximité, la BCV est un élément important du tissu économique du canton, auquel le peuple vaudois a confirmé son attachement et son soutien lors de la votation du 23 septembre dernier. La décision du Conseil d'Etat permet à la banque cantonale d'envisager son avenir sur des bases solides et de continuer de jouer son rôle auprès de tous les Vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 décembre 2001

Charles Favre, Chef du Département des finances, tél. 021/ 316 20 00; Isabelle Salomé, Secrétaire générale du Département des finances, tél. 021/ 316 20 02.

[Recapitalisation BCV](#)